

PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET 2022

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace, dans le respect des principes budgétaires, l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, autorise à effectuer mes opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022.

Le budget 2022 est conforme au rapport d'orientations budgétaires présenté le 16/03/2022 et il s'articule autour des objectifs municipaux suivants : la sécurité, l'activité touristique et thermale, l'enseignement et la jeunesse et la préservation de l'environnement.

- Budget global (budget principal et budgets annexes) -

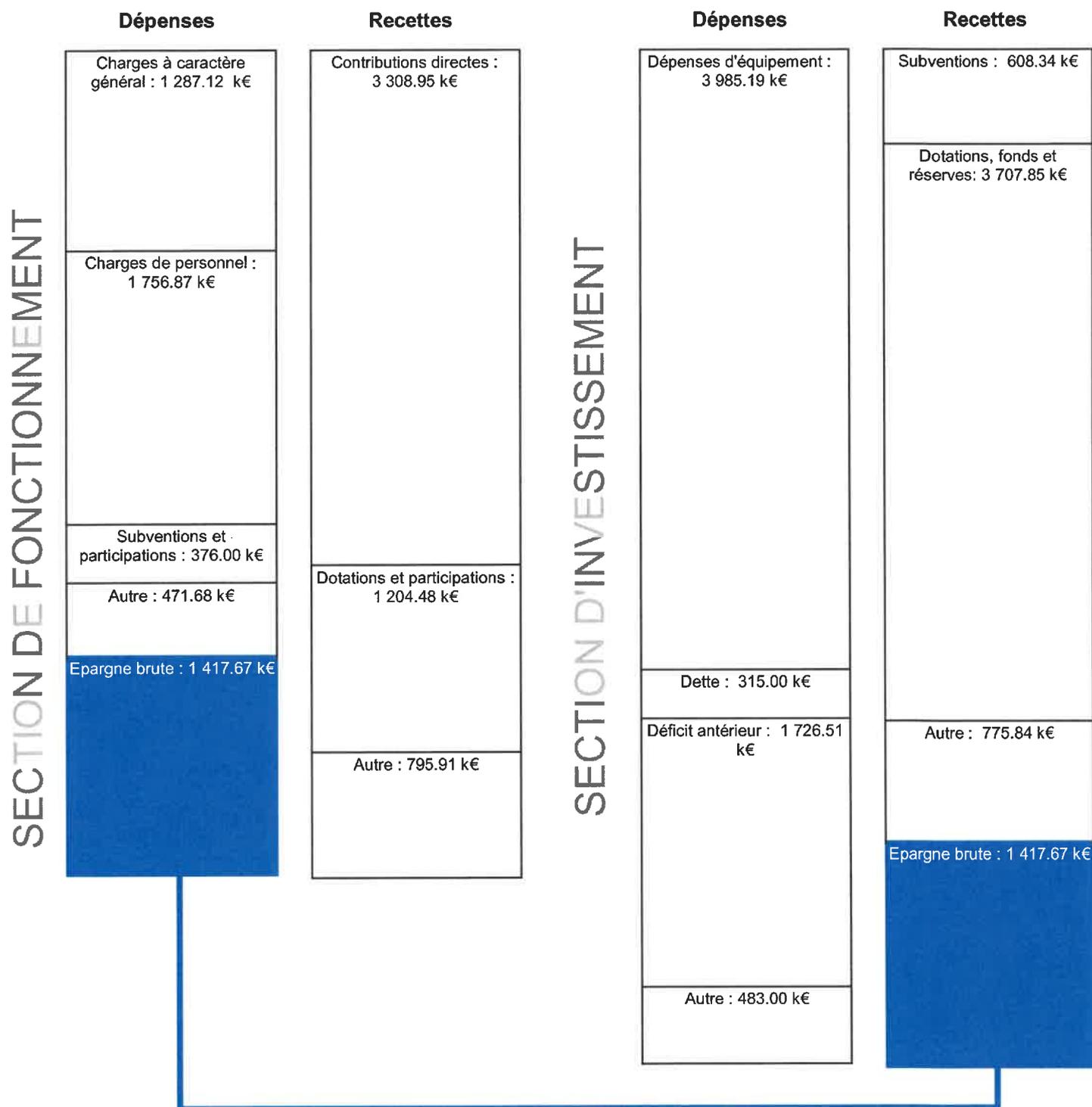
	Fonctionnement	Investissement	Total
COMMUNE DE SALIES-DE-BEARN	5 309 347,00	6 509 702,80	11 819 049,80
ASSAINISSEMENT SALIES DE BEARN	174 480,00	503 292,06	677 772,06
Total	5 483 827,00	7 012 994,86	12 496 821,86

* Selon les règles budgétaires, pour chaque section (fonctionnement et investissement), les montants en dépense et en recette sont identiques

Cette politique ambitieuse et responsable implique des investissements. Il est cependant important de préserver les grands équilibres financiers de la Commune.

Malgré la réduction de l'autonomie fiscale des communes due à la refonte de la fiscalité locale, malgré la stabilité des dotations de l'Etat, la priorité de la municipalité sera pour 2022 de maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement afin de préserver dans la durée les capacités d'autofinancement et d'investissement de la Commune. Cette maîtrise des dépenses passe par une mise en concurrence systématique des fournisseurs suivie d'une négociation.

- Représentation graphique du budget principal -

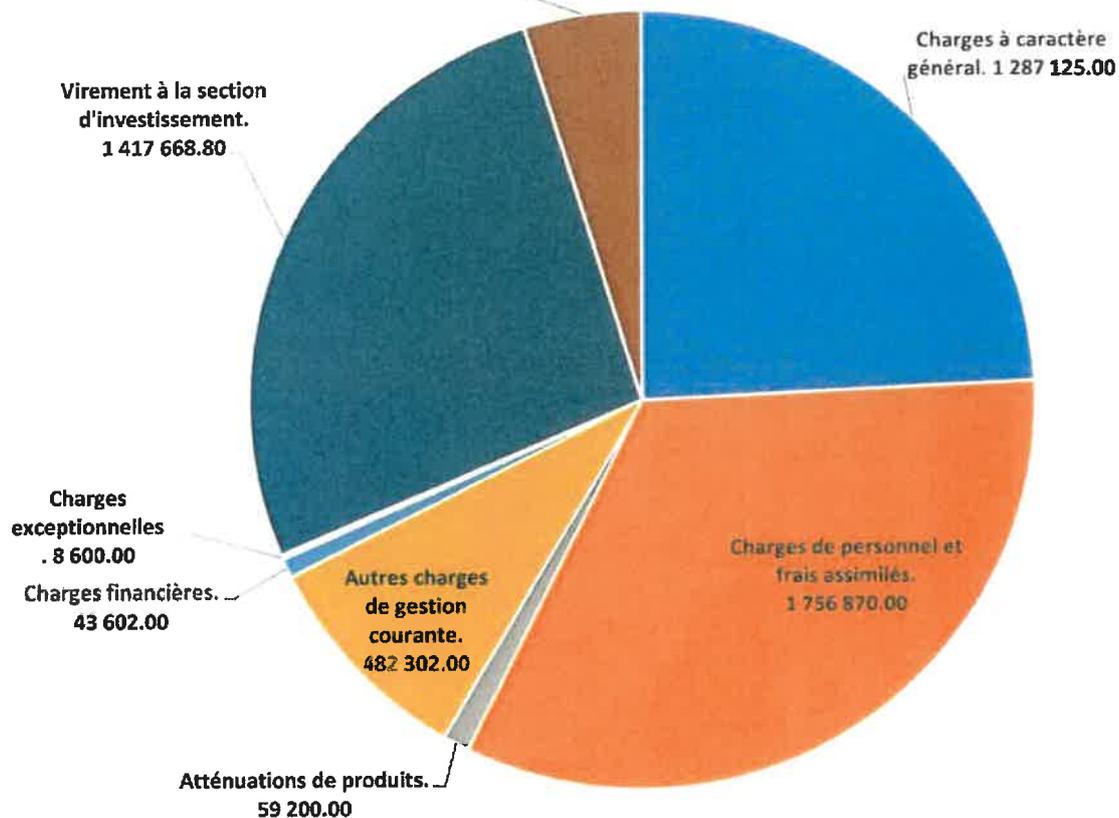


La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. La section s'équilibre à 5 309 347 €, pour mémoire, elle était de 6 282 140.07 € au BP 2021.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 6,5M€ dont l'aménagement du Jardin Public (1,3M€) et l'aménagement d'un City stade et du skate park (50 000 €), la finalisation des programmes de travaux engagés suite aux inondations (Mairie, appartement rue des Puits Salants, local festivités, Chalet), la mise en place d'un système de vidéoprotection sur l'ensemble de la Commune (75 000 €), la finalisation de la révision du PLU menée avec le cabinet ALTEREO (approbation en décembre 2022), le lancement de l'étude pour la mise aux normes de la station d'épuration, la poursuite de l'investissement favorisant la mobilité douce (label ville à vélo).

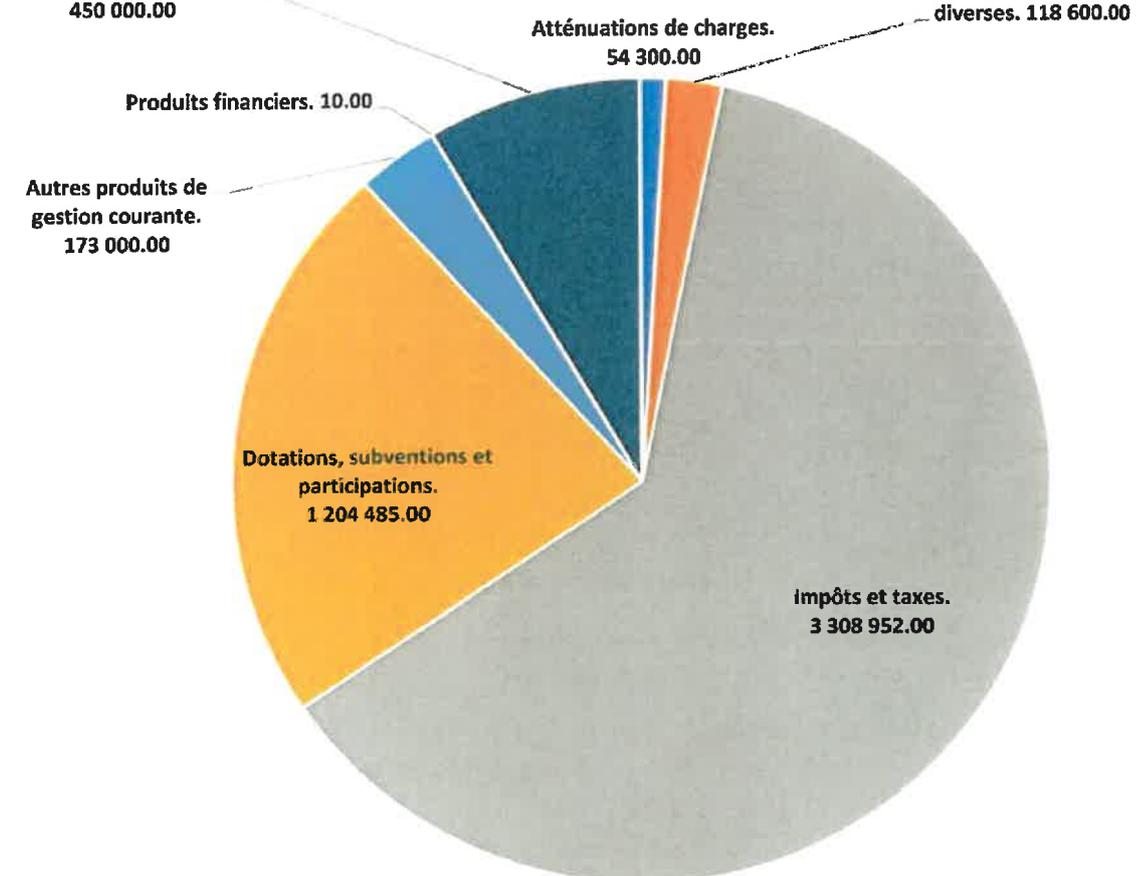
Opérations d'ordre
de transfert entre
sections. 253 979.20

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

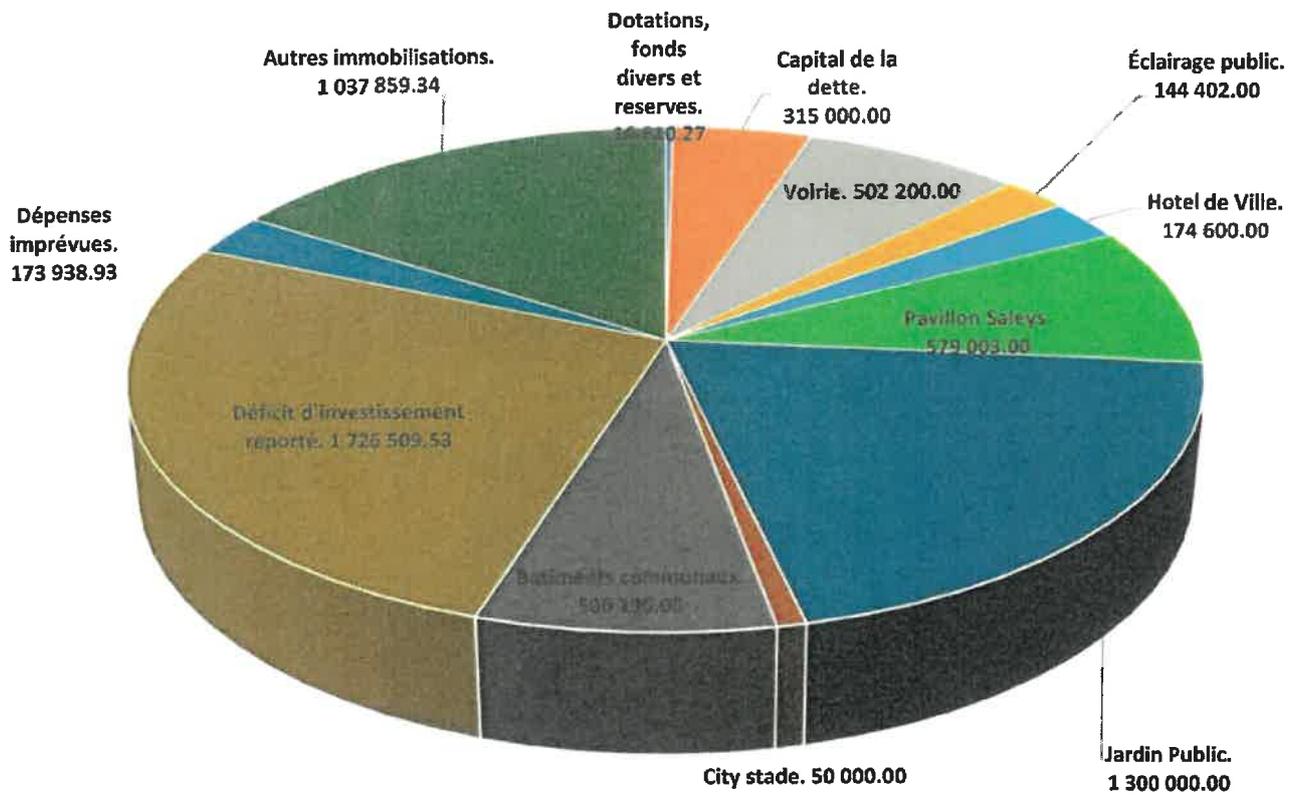


Produits exceptionnels.
450 000.00

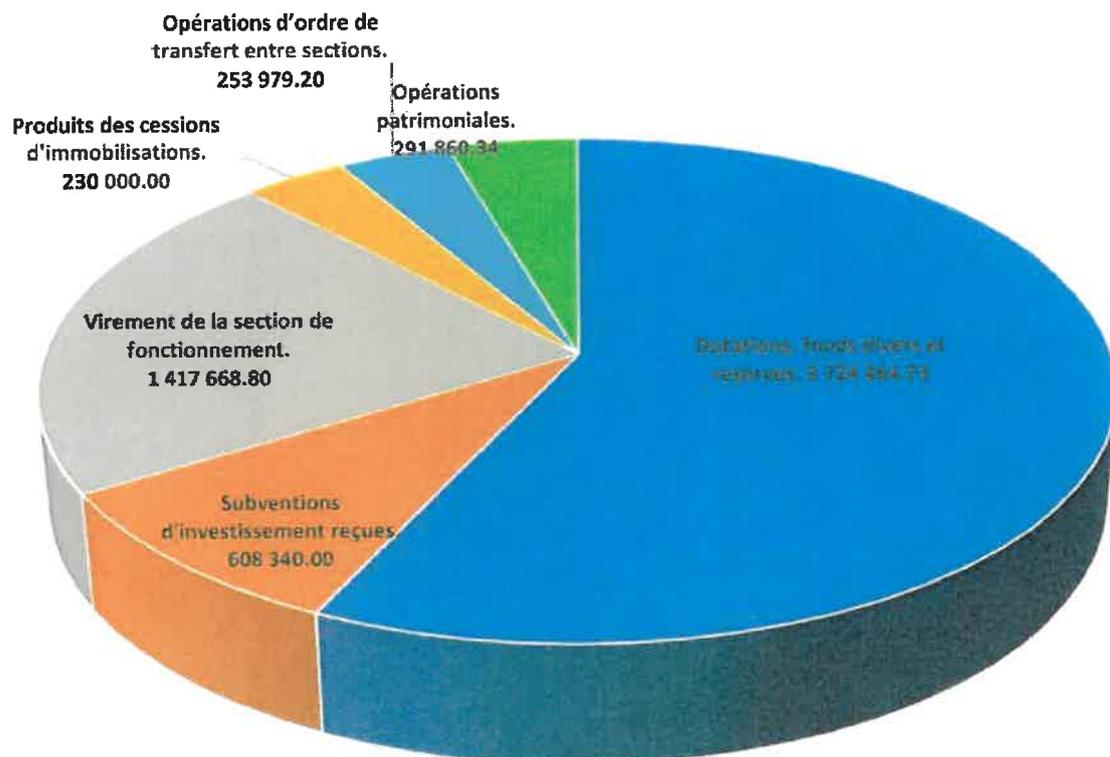
RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT



- Dette -

Tableau synthétique

	Encours de la dette
COMMUNE DE SALIES-DE-BEARN	3 041 379,52
ASSAINISSEMENT SALIES DE BEARN	999 878,82
Total	4 041 258.34

Capacité de désendettement (Encours de la dette / capacité d'autofinancement) tous budgets confondus : 1.3 an(s)

Encours de la dette en euros par habitant tous budgets confondus

